Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D169_2022-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022
Date d'affichage : 13 octobre 2022
Délibération N° 20-10-2022 / N° 169
Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 6
Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Toursel

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,
Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Julien Bellengier

Titre de la délibération : Mobilisation de moyens pour les salles mises à disposition par les communes pour l'école de musique

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D169_2022-DE

Madame la Vice-présidente rappelle le fonctionnement de l'école de musique de la Communauté des Campagnes de l'Artois. Elle précise que dans un souci de rendre accessible la prestation musicale à un maximum de famille, le choix a été fait de s'appuyer sur des lieux de proximité. Ainsi, l'école de musique développe ses prestations sur plusieurs sites : Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Izel-lez-hameau, Liencourt, Pas-en-Artois et Savy-Berlette.

Afin de donner un cadre de fonctionnement réglementaire à cette prestation, Madame la Vice-présidente propose qu'une convention soit signée avec chacune des communes mettant à disposition un site. Elle précise que cette convention prévoit une contribution financière de la Communauté qui permet d'indemniser les communes pour la prise en charge des frais d'entretien, de chauffage et d'électricité. Une contribution complémentaire de 50 € est proposée à la commune de Pas-en-Artois qui met à disposition leur photocopieur.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 11 octobre 2022, le conseil communautaire décide à l'unanimité;

- d'attribuer la somme de 660 € aux communes d'Avesnes-le-Comte, Aubigny-en-Artois, Izel-lez-Hameau, Liencourt et Savy-Berlette et 710 € à la commune de Pas-en-Artois via une convention signée par le President et le maire concerné.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022